

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit des assurances privées (4DR2291)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4
Master en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante

STACCHETTI Matthias, Chargé d'enseignement.

Contenu

Il s'agit ainsi d'étudier ce qu'est l'assurance privée, en la distinguant d'autres régimes in-démitaires, comme les assurances sociales, et d'en expliquer brièvement les fondements techniques, actuariels notamment. Quelques éléments historiques permettront aux étudiants de situer dans le temps la naissance et l'évolution du commerce de l'assurance. Sous l'angle du droit public, cet enseignement présente en particulier la surveillance étatique des entreprises et des intermédiaires d'assurance, en expliquant notamment le rôle de la FINMA. Sous l'angle du droit privé, il aborde ensuite les règles essentielles régissant le contrat d'assurance, en étudiant notamment les aspects du droit des conditions générales qui sont pertinents dans ce contexte. La réassurance et la coassurance seront également abordées. Cet enseignement est principalement basé sur une transmission des connaissances théoriques, illustrée par l'étude de jurisprudences.

Forme de l'évaluation

Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Les étudiants peuvent avoir à disposition les textes des lois étudiées, raisonnablement annotés, ainsi que le matériel complémentaire indiqué durant le cours. Tout autre matériel, en particulier les objets connectés, est interdit.

Documentation

Les références bibliographiques sont indiquées en début de cours, et au fur et à mesure de l'enseignement. La documentation est transmise aux étudiants par le biais du portail de cours Moodle.

Forme de l'enseignement

Cours ex cathedra et exercices.